



Resiliation après 3mois d'enseignement a distance

Par **Jordan57**, le **17/11/2016** à **17:52**

Bonjour, je vous explique mon cas: Je me suis inscrit à une école de formation à distance depuis septembre 2015. Je n'ai plus aucun moyen de payement depuis plusieurs mois et je n'arrive pu a suivre mes dépenses vitales (logement,voiture,nourriture,...) avec cette rémunération pour la formation, c'est pour cela que j'ai résilié avec cette école (la première au mois de mai 2016 ils n'ont rien voulu savoir, puis une nouvelle fois au mois d'août 2016 sans aucune débouché bénéfique).

Cependant ils disent que je dois leur payer le montant restant de xxxx€ en m'envoyant toute les semaines des courriers (avec RIB) et des appels téléphoniques.

je leur ai répondu par téléphone (appels enregistrés par leur soin) sauf que durant ces "dialogue" il n'y avait aucun échange mis à part de l'impolitesse et des menaces (ils ont créé un dossier de recouvrement dans une société de recouvrement et menace de saisi).

Que dois-je faire pour que cesse tout ce litige sachant que je n'ai pas les moyens financier de rembourser le reste de ma formation?

Merci de votre aide.